

Forum associatif

**pour une Loire
Vivante**

Loire
Assises
coordonation
rivières
source
accord
durable
nature
écosystème
responsable
avenir
participative
biodiversité
environnement
implication
citoyen
éthique
fleuve
gouvernance
protection
futur
solidaire
ensemble
saumon
H2O
vie
eau

PROPOSITIONS DES

ASSISES ASSOCIATIVES POUR

UNE LOIRE VIVANTE

MAI 2013

LES MEMBRES DU COMITE STRATEGIQUE DES ASSISES POUR UNE LOIRE VIVANTE :



Sauvegarde
de la
Loire angevine



Allier
SAUVAGE



Association Agréée des
Pêcheurs Professionnels
de Loire Bretagne

Cette synthèse a été validée par les membres du comité stratégique présentés ci-dessus. Elle a été élaborée grâce à la participation de plus de 80 associations.

LES ASSOCIATIONS PARTICIPANTES

Secteur Loire Aval et Estuaire

ADEEB Loire Divatte; Association Intercommunale de Défense de la Levée de la Divatte (AIDLD); APPMA Gaule Nantaise, ACROLA, ARRA Ancenis, Association Hironnelle, Boutons de Saule; Bretagne Vivante; Comité pour la Loire de Demain; CPIE Loire et Mauges; CORELA; Ecopole; Estuarium; Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique 49; Fédération départementale de Pêche 44, FNE Pays de la Loire; Hironnelle; Coordination LPO Pays de la Loire; LPO 44; LPO 49, Maison de la Loire en Anjou; Natur'Ancenis, Patrimoine Culturel Loire; Sauvegarde de la Loire Angevine; Sauvegarde de l'Anjou; Vert Pays Blanc et Noir...

Secteur Cours Moyens de la Loire et Affluents

Allier Sauvage, Association de défense de l'env. de la vallée de l'Echandon (ADEVE); Association pour la protection de la nature et de l'env. d'Amboise et ses env. (APNEAE); Association pour le respect de la Brenne et de son env.(ARBRE); Association Agréée Interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin Loire Bretagne (AAIPPBLB); Association Boutavant; Etudes ligériennes; Fédération des maisons de la Loire de la région Centre; France Nature Environnement; Indre Nature; Instant Nature, Les Amis du Val d'Allier, Logrami; Loire Vivante, Vienne Vivante; LPO Touraine; Maison de Loire 37; Maison de l'Environnement entre Loire et Allier, Nature 18, Nature Centre, Observatoire Nivernais de l'Environnement, SEPANT, Station Ornithologique Du Bec D'allier, Terroir et Patrimoine, WWF France,...

Secteur Source et Gorges

AAPPMA la Fario, AAPPMA Truites des Combrailles; AAPPMA Banque de France, Allier Sauvage; ANPER TOS; Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique (AIDSA), Association de protection du confluent Loire et de l'Allier; Association de Protection du Saumon (APS); Avenir des Gorges de la Loire (AVENIR) ; Collectif Loire Amont Vivant (CLAV); CEN Auvergne; Collectif Loire Amont Vivante (CLAV), Conservatoire National du Saumon Sauvage; Club Mouche Saumon Allier (CMSA); Enseignant - Chercheur en Biologie (Université Jean Monnet à Saint Etienne), Féd. Pêche Haute-Loire; Féd. Pêche Loire; Féd. Pêche Puy-de-Dôme ; Féd. Puy-Dôme Environnement; FRANE; FRAPNA Loire; Les Gardes aux Vallées; Liger Club de Roanne; LOGRAMI; Loire Vivante Nièvre Allier Cher, LPO Auvergne ; Limousin Nature Environnement; Loire Vivante Nièvre Allier Cher; REN Haute-Loire; Université de Saint Etienne; WWF France, ZOOMACOM,...

RESUME

Cette première version des propositions portant sur les objectifs et la structure du PLGN est issue des « Assises associatives pour une Loire Vivante » approuvée par 11 fédérations et plus de 70 associations participantes sur l'ensemble du bassin de la Loire. Elle sera complétée par des propositions de projets transversaux ou régionaux pour former ainsi le livre bleu des propositions associatives.

Exemplaire, reconnu et fédérateur

L'importance, l'utilité et l'innovation du PLGN dans la politique d'aménagement du territoire ainsi que pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de la Loire sont incontestables. Les « Assises associatives pour une Loire Vivante » considèrent qu'il est important de pérenniser le PLGN en tant que nécessaire outil de coordination et de cohérence des actions à l'échelle du Bassin versant de la Loire. L'apport de cette « **vision de bassin** » est indéniable, le PLGN a notamment permis, ce qui n'était pourtant pas un objectif initial, un rapprochement des structures et des acteurs concernés par la **gestion durable** du fleuve et de ses milieux ainsi que le développement de partenariats. Il dispose aussi d'une véritable reconnaissance au niveau européen et a valeur d'exemple.

Cependant, il a, pour les associations, perdu de sa « Grandeur » et de sa « Nature », et révèle un certain nombre d'insuffisances.

Pour un retour aux sources, plus d'ambition et un rapprochement avec les citoyens...

Plusieurs raisons à cette perte de « Grandeur » et de « Nature » ont été identifiées : perte de cohérence du point de vue de la gouvernance et de l'éclatement des projets, manque d'une stratégie globale clairement identifiée, exclusion progressive de la société civile au fur et à mesure des différents plans, manque de visibilité et de transparence, absence de communication grand public... Le PLGN est un programme reconnu, mais il reste inconnu.

Il ressort des débats issus des « Assises Associatives » l'importance pour le PLGN d'avoir de nouveau davantage d'ambition et de se rapprocher des citoyens. Pour ce faire, un certain nombre de propositions a émergé afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation du PLGN.

Tout d'abord, pour **assurer la cohérence et renforcer la gouvernance** de ce programme, il semble primordial de faire revivre la fonction d'animation, de coordination et de représentativité d'un « **Monsieur ou Madame Loire** » tel que cela existait avec le délégué inter-ministériel. Il convient, aussi d'envisager la mise en place de deux instances : un « Conseil stratégique » et un « Comité citoyen permanent ». De plus, la remise en vigueur d'un dispositif tel que « l'Equipe pluridisciplinaire est jugée importante.

Il apparaît également nécessaire de **réorienter le fonctionnement de certaines plateformes** pour pallier un manque de transversalité du programme tout en garantissant une régionalisation maîtrisée. D'une part, la présence d'une plateforme spécifique au patrimoine culturel est discutée. D'autre part, il paraît intéressant que le PLGN se dote d'une **compétence « Grands espaces Naturels »**. Les « Assises associatives pour une Loire Vivante » notent aussi un réel besoin de simplification des procédures pour des projets plus opérationnels.

En complément, la création d'une « cellule » de **communication/formation** avec des relais variés de l'information doit permettre d'améliorer la communication et la visibilité du PLGN de même que la mise en place d'un espace dédié à la communication. Un « Label Plan Loire Grandeur Nature », il pourrait être attribué à des actions spécifiques qui se distingueraient par leur exemplarité afin de contribuer également à une plus grande lisibilité et visibilité du dispositif.

Par ailleurs, les débats issus des « Assises associatives » ont montré que le PLGN avait besoin de revenir à la source, c'est-à-dire de réorienter ses objectifs vers une plus grande **naturalité et fonctionnalité du fleuve**. L'axe 1 « Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents », priorité d'action du programme dès son origine, doit rester l'enjeu fondamental et prioritaire, aussi bien sur la Loire que sur ses affluents. Colonne vertébrale du PLGN, le thème de la culture du risque naturel d'inondation doit redevenir un élément de conscience politique / publique et faire partie intégrante d'une stratégie nationale.

La Loire est un fleuve vivant, il faut donc lui laisser un **espace de liberté et de mobilité**. Or, le PLGN échoue à redonner de l'espace au fleuve, qui perd toujours plus d'espace. Il est urgent d'inverser cette situation. Un des objectifs primordial du PLGN doit donc être de contribuer, par des actions pilotes, « grandeur nature », à renforcer la dynamique fluviale et la recréation de zones inondables, naturelles ou artificielles, par la suppression ou le déplacement de digues.

Des problématiques émergentes sont également importantes à développer, comme la réduction des impacts des grands **barrages** ou encore l'évolution climatique et son impact sur les différents régimes hydrauliques du fleuve, ses écosystèmes aquatiques et sa biodiversité, en particulier les poissons migrateurs.

SOMMAIRE

RESUME.....	3
PREAMBULE	6
I. ETAT DES LIEUX DU PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE 3.....	7
I.1 - Un outil indispensable de coordination et de cohérence des actions à l'échelle du Bassin de la Loire	7
I.2 - Une stratégie peu lisible et un défaut de gouvernance	7
I.3 - .Un manque de transversalité du programme du fait des plateformes thématiques	8
I.4 - un manque de visibilité du programme et une communication insuffisante	8
II. PROPOSITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU PLGN	9
II.1 - Pour une gouvernance et une cohérence renforcées	9
II.1.A - Le besoin d'un « Monsieur ou Madame Loire », ambassadeur et médiateur	9
II.1.B - Un « Comité citoyen permanent » et un « Conseil stratégique »	9
II.1.C - Pour le rétablissement d'un dispositif type « Equipe pluridisciplinaire »	9
II.1.D - Organiser le lien entre le Comité de Bassin et le PLGN	10
II.2 - Pour un fonctionnement plus efficient	10
II.2.A - La nécessité de faire évoluer certaines plateformes	10
II.2.B - Un besoin de simplification des procédures	11
II.2.C - Une régionalisation maîtrisée pour le PLGN 4	11
II.3 - Diversifier et étendre la communication pour une meilleure visibilité	12
II.3.A - Création d'une « cellule » de communication / formation avec des relais variés de l'information	12
II.3.B - Vers la mise en place d'un « Label Plan Loire Grandeur Nature »	12
III. PROPOSITIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS DU PLGN	13
III.1 - Enjeu fondamental : vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses affluents	13
III.1.A - Problématique des champs d'expansion des crues devant être considérée comme fondamentale	13
III.1.B - Enjeu : La culture du risque – Pour une anticipation et une meilleure sensibilisation	14
III.1.C - Des actions foncières adaptées aux problématiques relatives à l'espace de mobilité du fleuve	14
III.1.D - Rééquilibrer le lit incisé et la ligne d'eau pour retrouver les fonctionnalités du fleuve	15
III.1.E - La trame verte et bleue	15
III.2 - Valorisation du patrimoine de la Loire et de ses affluents pour un développement durable	16
III.2.A - Quelle place pour la plateforme « Patrimoine » au sein du PLGN ?	16
III.2.B - Rendre compatible le patrimoine naturel et l'évolution des demandes anthropiques	16
III.2.C - Une compétence « Grands Espaces Naturels » au sein du Plan Loire Grandeur Nature	16
III.2.D - Valorisation du patrimoine fluvial et archéologique ligérien : vers plus de coordination	17
III.3 - Développer et partager la connaissance de La Loire, de ses affluents et des espaces qui y sont liés	17
III.3.A - Améliorer la communication sur les objectifs et des actions du PLGN	17
III.3.B - Pour un meilleur partage et valorisation des expériences et le renforcement d'actions pilotes	17
III.3.C - Mise en place d'une recherche sur les impacts des grands ouvrages pour une gestion optimisée	17
QUELQUES PROPOSITIONS CLES	18

PREAMBULE

Notre société est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis, tant liés aux besoins des populations humaines qu'à la nécessité de conserver un environnement de qualité, avec tous les services qu'il peut rendre. Ce dernier fournit en effet les ressources et les supports nécessaires aux activités économiques et sociales. La préservation de la ressource en eau (quantité et qualité), la préservation du patrimoine naturel, des espaces et des espèces ainsi que la préservation des paysages de grande qualité sont aujourd'hui des objectifs essentiels.

C'est en lien avec ses objectifs qu'est né le Plan Loire Grandeur Nature en 1994, suite au combat de Loire Vivante contre les projets de grands barrages. Il a été reconduit par tranches de 7 ans jusqu'à aujourd'hui. C'est un projet global qui vise à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, le développement économique dans une perspective de développement durable. 4 enjeux prioritaires ont été définis :

1. Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents
2. Préserver et restaurer le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces naturels et les espèces patrimoniales
3. Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable
4. Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve

En 2006, lors du lancement du Plan Loire Grandeur Nature en cours (2007-2013), il a été décidé de faire une consultation, en invitant les associations à prendre position. Cette première consultation permettant l'ouverture sur la société civile était une bonne initiative mais trop tardive. Les premières "Assises pour une Loire Vivante", organisées par SOS Loire Vivante, avaient permis de dégager une position commune, qui avait été présentée sous forme de rapport aux responsables du PLGN. Mais trop peu de propositions ont été reprises au sein du Plan Loire Grandeur Nature 3.

A l'aube du 4ème Plan Loire Grandeur Nature pour la période 2014-2020, SOS Loire Vivante-ERN France a décidé de reprendre cette initiative très en amont de son lancement et a organisé des Assises associatives pour une Loire Vivante depuis la fin de l'année 2010. Cette concertation vise à évaluer le Plan Loire Grandeur Nature actuel et à recueillir les propositions des acteurs ligériens pour la mise en œuvre du futur Plan Loire Grandeur Nature.

Trois forums géographiques ont été définis pour faire face aux grandes distances et les problématiques différentes tout au long de la Loire. Ils correspondent aux secteurs « Loire Aval et Estuaire », "Cours moyen de la Loire" et "Source et Gorges". Une vingtaine de réunions ont été réalisées sur l'ensemble de ces forums depuis la fin de l'année 2010 impliquant 11 fédérations et plus de 70 associations participantes. Un comité stratégique de bassin a été mis en place afin de valider la démarche et les propositions émises lors de ces Assises. Ce comité stratégique est constitué de représentants d'associations nationales et régionales ainsi que d'experts.

Ainsi, vous trouverez ci-après **une synthèse des propositions qui ont été émises dans le cadre de ces Assises associatives sur les grands enjeux du PLGN et sur les propositions d'actions globales à mener dans le cadre du PLGN 2014-2020. C'est une étape vers la constitution d'un « livre bleu » qui sera complétée par la définition de propositions régionales élaborées et plus concrètes à partir de la consultation des associations.**

Cette synthèse est constituée de trois volets, le premier se rapportant à une évaluation de la mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature 3, le second et le troisième présentant les propositions émises à la fois sur le fonctionnement et les objectifs du futur PLGN.

I. ETAT DES LIEUX DU PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE 3

L'importance et l'utilité du Plan Loire Grandeur Nature dans la politique d'aménagement du territoire ainsi que pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont incontestables. La nécessité de maintenir sur le long terme ce programme reste indispensable. Cependant, contrairement aux Plans Loire Grandeur Nature précédents, le PLGN a perdu de son ambition. Les associations constatent une perte de « Grandeur » et de « Nature » de cet outil.

Cette perte de « Grandeur » et de « Nature » semble être le fait de plusieurs raisons : perte de la cohérence du point de vue de la gouvernance et de l'éclatement des projets, exclusion progressive de la société civile, manque de visibilité, insuffisance de communication, etc.

I.1 - UN OUTIL INDISPENSABLE DE COORDINATION ET DE COHERENCE DES ACTIONS A L'ECHELLE DU BASSIN DE LA LOIRE

Les ateliers des « Assises Associatives pour une Loire Vivante » ont montré **l'importance de pérenniser le Plan Loire Grandeur Nature** à l'issue de la troisième phase, en tant que nécessaire **outil de coordination et de cohérence des actions à l'échelle du Bassin de la Loire**. En effet, ce programme permet d'avoir une vision globale de bassin qu'il est essentiel de pérenniser, avec des moyens d'action adaptés à l'ensemble du bassin versant de la Loire. Cet outil a engendré un rapprochement des acteurs et des structures concernées par la gestion de la Loire et de ses milieux, et par conséquent a favorisé le développement de la solidarité amont/aval. Le PLGN 3 est notamment plus efficace en matière d'élaboration croisée des problématiques entre l'Etat, les Régions, les Communauté de Communes, les Communes, les gestionnaires... et en matière de concertation entre les différents acteurs.

De plus, **les objectifs et les résultats attendus du PLGN s'inscrivent dans un temps long qui contribue également à la nécessité de le maintenir**. Les associations ont rappelé le rôle majeur du PLGN dans la mise en place de nombreux projets, qui n'auraient très certainement pas vu le jour sans cet outil.

I.2 - UNE STRATEGIE PEU LISIBLE ET UN DEFAUT DE GOUVERNANCE

Une **stratégie globale clairement identifiée fait défaut**. Le PLGN 3 semble être une simple « boîte à outils » sans projets et sans ambition, défaillant en matière d'innovation. Dans sa structure actuelle, il manque une véritable instance « stratégique » force de proposition. Le « **Comité de gestion** » est seulement chargé de piloter et de décider sur les propositions qui lui sont soumises tandis que la « **Conférence des acteurs** », bien loin d'être un lieu de proposition, de concertation et de débat, apparaît seulement comme un lieu d'information auprès des acteurs.

Il est à noter que cette **stratégie a été élaborée sans concertation et de manière non collective**. La société civile est ainsi quasi-absente des processus d'élaboration, de décision, de réalisation et de mise en œuvre du PLGN. Ce dernier s'est en particulier éloigné des associations et de la proximité avec les citoyens, notamment avec l'abandon du programme « Loire Nature ».

I.3 - .UN MANQUE DE TRANSVERSALITE DU PROGRAMME DU FAIT DES PLATEFORMES THEMATIQUES

Dans le PLGN 3, il a été décidé de créer des plateformes thématiques (et géographique pour la plateforme Estuaire) pour restituer une vision Bassin et ainsi contrebalancer la régionalisation des projets et des procédures. *Rappelons que si le premier PLGN était géré par l'Etat au niveau national, le second PLGN était inscrit dans chacun des Contrats de Plans Etat Région. L'ajout des plateformes dans le PLGN 3 avait pour objectif de restaurer une transversalité des actions sur l'ensemble du bassin.* On constate pourtant aujourd'hui un **manque évident de lien et de transversalité entre ces plateformes** et un **manque de vision intégratrice de bassin versant**, c'est-à-dire que des territoires du bassin ne se sentent pas intégrés au PLGN, comme par exemple la région Bourgogne ou le département de la Loire.

L'exemple de la plateforme Estuaire est significatif : une plateforme pour ce territoire particulier peut-être pertinent dans la mesure où il pose des problématiques spécifiques. Cependant, on retrouve aussi les enjeux de l'Estuaire dans d'autres plateformes. Les limites de cette structuration en plateformes se révèlent pour les projets transversaux, qui répondent le plus souvent au maximum d'enjeux, aussi bien géographiques que thématiques. Certains projets ne peuvent de fait s'intégrer à aucune plateforme spécifique, car concernant plusieurs plateformes en même temps, et sont donc très compliqués à mettre en place.

D'autres dysfonctionnements liés à ces plateformes ont été constatés : les plateformes représentent essentiellement les structures qui les portent, ce qui pose parfois le souci d'être juge et partie. De plus, elles affectent des crédits à d'autres structures, ce qui fondamentalement ne devrait pas être leur rôle.

I.4 - UN MANQUE DE VISIBILITE DU PROGRAMME ET UNE COMMUNICATION INSUFFISANTE

Le PLGN 3 souffre d'un **manque de lisibilité et de transparence** malgré le fait que l'un des objectifs énoncé était la recherche d'une meilleure communication envers les différents acteurs et la population.

Force est de constater l'insuffisance de la communication. En effet, celle-ci n'est pas assez diversifiée et ne s'adresse pas à un large public. Les informations du PLGN ne sont pas assez vulgarisées. Nombre d'acteurs du territoire méconnaissent le formidable potentiel de l'instrument qu'est le Plan Loire Grandeur Nature (population, élus locaux, membres associatifs, etc.). Il n'y a pas de synergie entre les gestionnaires eux-mêmes sur ce qu'ils veulent communiquer. Par ailleurs, il n'y a pas de retour d'expérience sur les actions menées dans le cadre des précédents Plans Loire Grandeur Nature. On constate aussi l'absence quasi-totale d'information en anglais, à destination d'un public plus international, alors que le PLGN rayonne largement par delà nos frontières.

Le site Internet dédié au <http://www.plan-loire.fr> est un outil très intéressant par les informations qu'il offre et les outils de mutualisation qu'il propose pour les acteurs du Plan Loire. C'est un outil unique qu'il est important de conserver et de valoriser. Cependant, il manque de lisibilité pour les utilisateurs non avertis car il s'adresse essentiellement aux professionnels (à la fois dans son langage et dans sa maniabilité). En effet, par exemple, il est difficilement possible de trouver ce qui a pu être financé ou programmé dans le cadre du PLGN, cette information n'étant pas valorisée pour chacune des plateformes. De plus, le fait d'accéder à l'information nécessite un effort de recherche important et une bonne connaissance de ce site internet. Le plus souvent, l'utilisateur néophyte ne pourra trouver le type d'information recherché.

II. PROPOSITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU PLGN

Les réunions relatives aux Assises Associatives pour une Loire Vivante ont permis de mettre en lumière plusieurs propositions pour la mise en œuvre du PLGN 4. Les propositions présentées ci-après concernent notamment la gouvernance de ce programme et son fonctionnement.

II.1 - POUR UNE GOUVERNANCE ET UNE COHERENCE RENFORCEES

Afin de redonner de la cohérence et de l'ambition au PLGN, plusieurs propositions ont été émises. L'accent a notamment porté sur la nécessité d'améliorer la cohérence et la transversalité du PLGN, mais aussi de renforcer sa gouvernance, en particulier en favorisant l'implication de la société civile et des associations dans l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif.

II.1.A - Le besoin d'un « Monsieur ou Madame Loire », ambassadeur et médiateur

Tout d'abord, il semble primordial de recréer, à la tête du PLGN un ou une « Monsieur ou Madame Loire », un « chef d'orchestre ». La présence d'un « Monsieur Loire » dans le premier PLGN participait à sa cohérence. Pour le prochain PLGN, cette personne contribuerait à « personnifier » cette structure en étant le représentant, le « porte parole » du dispositif, garant et porteur des valeurs. A ces fonctions s'ajouterait celle d'arbitre, de médiateur (Ombudsman). La mise en place d'un « Monsieur ou Madame Loire » dès 2013 faciliterait la préparation d'un éventuel PLGN4.

Pour mémoire, au début du PLGN, ce rôle de « Monsieur ou Madame Loire » a été assuré par un délégué inter-ministériel.

II.1.B - Un « Comité citoyen permanent » et un « Conseil stratégique »

En complément du comité de gestion, nous proposons la **création d'un « Comité citoyen permanent »** qui impliquerait les acteurs de la société civile mais aussi des personnalités, de journalistes ou d'écrivains. Cette instance pourrait débattre de problématiques particulières et élaborer des propositions ou des avis et être ainsi un laboratoire d'idées, dans la continuité des « Assises associatives pour une Loire Vivante ». Ce comité devrait aussi être doté de moyens financiers pour assurer son fonctionnement sur le long terme.

En parallèle, il serait souhaitable d'instituer un « **Conseil stratégique** » **qui aurait la fonction d'être un lieu de débat et de décision ayant pour objectif d'être force de proposition**. Pour être efficace, il devrait être constitué de représentants de l'Etat, du Monsieur ou Madame Loire, de représentants du comité de gestion déjà existant ainsi que de représentants de la société civile, issu du comité citoyen.

II.1.C - Pour le rétablissement d'un dispositif type « Equipe pluridisciplinaire »

Le comité scientifique apparaît aujourd'hui comme éclaté et non représentatif d'une entité scientifique. Dans le PLGN 3, il donne seulement un avis sur ce qu'on lui propose comme thématique sans être **porteur d'initiatives**. Il serait pertinent de **remettre en vigueur un dispositif type « Equipe pluridisciplinaire » en lien avec le comité scientifique, comme cela** existait dans les premiers PLGN. Celle-ci permettait de mettre en relief les insuffisances

de connaissances, de porter la réflexion à la bonne échelle et d'être un réel moyen d'actions, en portant de nouvelles orientations dans le domaine des problématiques émergentes telles l'évolution climatique ou encore la raréfaction de la ressource en eau. Le rôle et le fonctionnement de cette équipe pluridisciplinaire nécessitent d'être articulés de manière appropriée avec les plates-formes et le conseil scientifique.

II.1.D - Organiser le lien entre le Comité de Bassin et le PLGN

Avoir une réflexion globale sur la Loire et ses affluents nécessite de prendre en compte tous les sujets qui peuvent toucher aux cours d'eau. Il est donc important d'améliorer globalement le lien entre le Comité de Bassin et le PLGN, et plus précisément le lien avec la « Commission Inondations-Plan Loire » du comité de bassin, ceci pour une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'eau et aux zones humides sur le bassin versant de la Loire.

Ainsi, les thèmes relatifs à la **qualité de l'eau** (polluants agricoles, rejets des stations d'épuration en Loire, etc.) ou encore de **sa future rareté** ne sont pas assez présents voire absents du PLGN. Le domaine de l'agriculture, compte tenu de l'urgente nécessité de rechercher des voies innovantes pour adapter les pratiques agricoles à l'extrême vulnérabilité des **nappes alluviales** en termes qualitatifs et quantitatifs est un axe à étudier également. Même si ces thèmes relèvent plus spécifiquement de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Politique Agricole Commune, l'objet du PLGN implique de s'intéresser à ces questions et d'y trouver des approches et solutions complémentaires, d'une manière ou d'une autre.

Une réflexion autour d'une **coopération entre le SDAGE et le PLGN** est à mettre en œuvre, avec le relais de l'Etat (appui sur de grandes stratégies nationales, en particulier dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue), notamment afin de s'assurer de la compatibilité entre ces deux programmes. Le PLGN devrait relayer les actions menées dans les domaines de la qualité et de la rareté de l'eau, en communiquant sur ces thématiques, mais sans être acteurs à proprement dit de ces politiques.

On peut par exemple imaginer d'inclure ce type d'enjeux délicats dans un espace, lieu de débat, pourquoi pas le « conseil stratégique », (cf. point II.1.B) où l'on traite à la fois de ces problématiques dans une vision prospective mais aussi où l'on valorise les éléments positifs liés au fleuve et les fonctions multiples de la ressource en eau.

II.2 - POUR UN FONCTIONNEMENT PLUS EFFICIENT

II.2.A - La nécessité de faire évoluer certaines plateformes

Au cours des « Assises Associatives », les débats ont montré que les plateformes n'étaient pas pertinentes en l'état. Il a émergé un besoin de réorienter leur fonctionnement, du fait principalement d'un manque de transversalité entre celles-ci. Davantage de liens est nécessaire. Les propositions émises précédemment (« Monsieur Loire », conseil stratégique, etc.) contribueront à améliorer ce lien.

Plusieurs propositions ont ainsi été émises :

- Nous avons notamment noté la difficulté pour certains projets répondant à plusieurs objectifs de s'intégrer à une plateforme précise, du fait de leur transversalité (cf. point I.3). C'est pourquoi il serait intéressant de créer les conditions permettant l'éligibilité de tels projets à plusieurs plateformes en fonction des enjeux concernés. Ceci implique un changement d'organisation, la création de lignes budgétaires spécifiques et

l'assouplissement du lien entre les différentes plateformes et de demander l'arbitrage du « Monsieur ou Madame Loire » à ce sujet.

- Nous nous interrogeons également sur la forme existante de la plateforme « Patrimoine », qui nous semble à ce jour trop réduite au patrimoine bâti, culturel. La Loire est aussi un patrimoine naturel de haute qualité et objet de nombreux enjeux. Cependant, par rapport aux enjeux fondamentaux du PLGN, celui du patrimoine et de la culture n'est pas suffisant pour qu'une plateforme lui soit dédiée. Cette plateforme gagnerait à être ainsi élargie au patrimoine naturel (Cf. une compétence « Grands Espaces Naturels » – point III.2.C). De plus, cette plateforme doit avoir un rôle important et clair en matière de sensibilisation et de communication auprès du grand public sur les aspects Patrimoine. Ceci sera à articuler avec la proposition de mise en place d'une cellule de communication / information (cf. point II.3.A).
- Il serait pertinent de regrouper les 2 plateformes « Prévention des Inondations » et « Gestion des Ouvrages », car celles-ci sont pour l'instant scindées alors que leurs problématiques sont étroitement liées. L'intérêt de cette fusion est de lier l'évaluation du risque avec la gestion des ouvrages et de réfléchir sur la suppression, le déplacement ou le maintien voire le renforcement de certains ouvrages.
- La plateforme « estuaire » doit être élargie sur d'autres problématiques que la connaissance scientifique, notamment sur les aspects d'aménagement global et de gestion de l'estuaire. Pour assurer une meilleure gouvernance, il faut redéfinir et redynamiser le comité estuaire afin qu'il puisse être véritablement un lieu d'échange et de concertation autour des usages du fleuve, en incluant la société civile.
- Le volet données / information de la plate-forme RDI serait à revoir complètement (ou devra évoluer). Cette évolution s'effectuera aussi en lien avec le rétablissement d'une équipe pluridisciplinaire (cf. point II.1.C).

II.2.B - Un besoin de simplification des procédures

En complément, il a été établi un besoin de simplification des procédures pour des projets plus opérationnels, en dissociant par exemple les procédures entre projets régionaux et projets transrégionaux et/ou dissociant les procédures selon un barème financier. Une procédure simplifiée pour les projets se situant en dessous d'un coût à définir par plateformes pourrait ainsi être animée au niveau régional, sous la responsabilité de l'animateur de la plateforme concernée.

II.2.C - Une régionalisation maîtrisée pour le PLGN 4

Les associations ont beaucoup débattu de ce sujet mais, à ce jour, n'ont pas de propositions concrètes. Le développement au fil des différents PLGN de l'action des régions, dans le cadre de la mise en œuvre des lois de décentralisation, a engendré des **dysfonctionnements** mais aussi des **points positifs**. Il est donc nécessaire de trouver la bonne échelle entre une nécessaire vision de bassin, apportant la cohérence du programme, et la régionalisation. Nous proposons que ce sujet crucial soit débattu collectivement avec les acteurs institutionnels.

Des pistes de réflexion se sont déjà dégagées pour donner davantage d'indépendance aux régions, peut-être par l'intermédiaire du processus de labellisation des projets (cf. point II.3.B). Mais la question est aussi de déterminer comment favoriser l'émergence de projets de dimension inter-régionale (que se soit par le territoire sur lequel porterait leur action ou par celui sur lequel porteraient leurs effets), certainement les plus ambitieux et les plus fédérateurs autour des enjeux du PLGN.

II.3 - DIVERSIFIER ET ETENDRE LA COMMUNICATION POUR UNE MEILLEURE VISIBILITE

II.3.A - Création d'une « cellule » de communication / formation avec des relais variés de l'information

Il est primordial pour la réussite du prochain Plan Loire Grandeur Nature de trouver des méthodes afin de communiquer de manière plus efficace, dans l'optique de donner à toutes et à tous les moyens à chacun de comprendre le Plan Loire Grandeur Nature et mettre par exemple en commun les expériences de chacun mais aussi pour optimiser au mieux sa gouvernance. Aujourd'hui, la plateforme « Recherche, données, information » ne peut assurer cette mission de vulgarisation et de communication Celle-ci s'adresse actuellement essentiellement aux personnes averties alors qu'elle devrait s'adresser également à la société civile, d'où cette nécessité de vulgarisation des informations par des personnes compétentes.

En complément du site Web www.plan-loire.fr, une « cellule » ou plateforme de communication/formation permettrait d'améliorer la communication globale du Plan Loire Grandeur Nature et sa visibilité vis-à-vis des acteurs locaux et du grand public.

La mise en place d'un **espace dédié à la communication** est nécessaire : il pourrait être composé de spécialistes de l'information et de la communication, de personnes ayant la compétence de rendre l'information intelligible à tout un chacun (journalistes de métier). Un effort considérable de pédagogie est à faire. Des espaces existants, tels les Maisons de Loire, des sièges d'associations, des espaces d'exposition, des points infos-numériques (type Zoomacom, Openscop dans la Loire) existent déjà et peuvent être le relais de cette information.

Cette cellule pourrait être également dédiée à la **formation**, des élus locaux par exemple, en tant que personnes relais vers la population. Des outils existants peuvent servir de base à ces formations, comme le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Enfin, il est également essentiel d'avoir accès au suivi des actions dans le temps et d'avoir les retours d'expériences sur des réussites ou des échecs des actions menées dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature en cours mais aussi des Plan Loire Grandeur Nature précédents.

II.3.B - Vers la mise en place d'un « Label Plan Loire Grandeur Nature »

Un « **Label Plan Loire Grandeur Nature** » pourrait être attribué aux actions dans le cadre de ce programme selon des critères à définir, dans l'objectif double d'une reconnaissance et d'une identification plus importante des actions du Plan Loire. Ceci permettrait aussi de garantir une plus grande lisibilité et visibilité du Plan Loire Grandeur Nature de même qu'une meilleure cohérence de ce programme dans les différentes régions concernées.

Il est à noter que ce point est en cours de discussion, des propositions effectives sont actuellement débattues.

III. PROPOSITIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS DU PLGN

III.1 - ENJEU FONDAMENTAL : VIVRE DURABLEMENT DANS LES VALLEES INONDABLES DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS

L'axe 1 « Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents », priorité d'action du programme dès son origine, doit rester l'enjeu fondamental et prioritaire. *Il est doit être la colonne vertébrale du Plan Loire Grandeur Nature.*

Concernant les plateformes « Prévention des inondations » et « Ouvrages domaniaux de l'Etat et Sécurité », il est à noter dans le PLGN3 la qualité des objectifs énoncés. Cependant, il n'y a pas encore assez de portage au niveau politique ni de stratégie nationale. Le thème inondation doit devenir un élément de conscience politique.

III.1.A - Problématique des champs d'expansion des crues devant être considérée comme fondamentale

Le PLGN a pour objectif principal la réduction de la vulnérabilité des enjeux et des territoires de l'un de ses objectifs. Or, le PLGN échoue depuis son origine à redonner de l'espace au fleuve, au contraire ce dernier perd toujours plus d'espace. Il est urgent de renverser cette situation. Il faut donc au moins figer ce qui existe déjà. La problématique des champs d'expansion des crues doit donc être inscrite comme fondamentale dans le 4^{ème} PLGN.

La Loire est un fleuve vivant, il faut donc lui laisser un espace de liberté et de mobilité afin que sa naturalité et sa fonctionnalité puissent être conservées. Ces éléments devraient constituer **une porte d'entrée obligatoire afin de prioriser les futures actions du PLGN**. Les problèmes de reconnexion d'anciennes zones inondables, des déversoirs et des digues fusibles doivent ainsi être portés au devant de la scène.

Cette question complexe est à mettre en lien avec la protection des personnes et des biens. En effet, la levée permet une protection des personnes et des biens mais seulement jusqu'à un certain point. Toute son ambiguïté est de protéger lors de crues non exceptionnelles mais en augmentant également le risque lors d'épisode de grandes crues. Bien qu'il soit important de s'assurer de l'entretien des levées, il faut aussi **prendre en compte cette vulnérabilité des digues**. La stratégie du PLGN 3 implique toujours une logique de renforcement de digues. Or, il faut aussi s'orienter vers la suppression de digues au cas par cas, en recherchant la solution qui soit la plus ambitieuse possible, y compris au prix d'une certaine « désurbanisation ».

Cela rejoint la traduction de la Directive Européenne Inondation de 2007 qui impose la recherche des meilleures solutions en effectuant une analyse coût bénéfice. Cette analyse repose sur la comparaison des coûts de mise en oeuvre d'une mesure et les bénéfices que l'on en retirera, celle-ci devant inclure également les fonctionnalités des espaces naturels. De plus, cet enjeu nécessite d'avoir un Plan de Gestion du risque Inondation aussi bien en amont qu'en aval ainsi que, dès le départ, une large participation des communautés locales riveraines et de toutes les parties prenantes, dont les associations.

Ce thème implique également de renforcer ou de développer un certain nombre d'actions :

- **Renforcer l'action existante exemplaire de l'Etablissement Public Loire en matière de réduction de la vulnérabilité.**

- **Nécessité de poursuivre et d'accentuer la démarche autour de la vulnérabilité industrielle** : le type d'actions entrepris pour cette question dans le PLGN 3 se heurte à une limite : les études impliquent une initiative des entreprises. Or, ce n'est pas toujours le cas. Dans ce cadre, il semble qu'un acteur important que sont les assurances ne sont pas assez impliquées et devraient jouer un rôle préventif. Il faudrait inclure dans les paramètres d'estimation du risque une expertise de ce type.
- **Nécessité de prise en compte systématique de la donnée des évolutions climatiques futures** dans la gestion du risque d'inondation.

III.1.B - Enjeu : La culture du risque – Pour une anticipation et une meilleure sensibilisation

Au sein de cette problématique, la culture du risque est un objectif essentiel. Il a en effet été identifié un manque de transmission de la mémoire du risque d'inondation. Voici les priorités d'actions qui ont été proposées dans le cadre des Assises Associatives :

- **Conseil pour la mise en sauvegarde et aux secours** : la poursuite de l'aide à la rédaction des DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et des PCS (Plan Communal de Secours) doit être une priorité, en portant la démarche dès que possible au niveau intercommunal.
- **Poursuite de l'aide technique pour la matérialisation des repères de crue**, moyen efficace pour diffuser et entretenir la mémoire du risque.
- **Sensibilisation au risque inondation** à effectuer auprès des professionnels de l'immobilier, agents immobilier et notaires. Ceux-ci devraient être des relais essentiels de la culture du risque en raison notamment de la mobilité importante de la population, mais ils manquent d'informations ou ne la relaient pas assez.
- **Sensibilisation en amont des futurs architectes, maitres d'ouvrage**, par exemple au sein des écoles d'architecture.
- **Sensibilisation des élus** au risque inondation/crue afin de sensibiliser indirectement les usagers : les élus ont une responsabilité et un rôle essentiel dans la sensibilisation de la population au risque du fait de leur rôle d'interface entre la programmation et l'utilisateur. Il faut donc porter un effort particulier sur leur sensibilisation.

III.1.C - Des actions foncières adaptées aux problématiques relatives à l'espace de mobilité du fleuve

Il est nécessaire de permettre l'érosion naturelle des berges, de favoriser la divagation du fleuve et de ses affluents dans leur espace de liberté à une échelle grandeur nature et de protéger ou de recréer les zones d'expansion des crues. La divagation du fleuve et l'espace de mobilité doivent induire la mise en place d'actions foncières particulières. En effet, certains espaces ne doivent pas être aménagés dans la mesure où ce sont des espaces que la Loire est susceptible de reconquérir. Il est donc très important que le PLGN continue de s'orienter vers des actions fortes qui ont un caractère pilote, à l'image du projet Loire Nature, et les renforce, notamment en effectuant un retour d'expériences sur ces actions dans le but d'encourager d'autres acteurs, par exemple régionaux.

Le PLGN doit jouer un rôle important, d'une part, dans l'incitation relative à l'acquisition de terrains sur l'espace de mobilité du fleuve et, d'autre part, dans la mise en place de conventions de gestion afin de permettre à la rivière de reconquérir cet espace de mobilité. Cela nécessite ainsi un **besoin d'information auprès des propriétaires** et institutions territoriales afin qu'elles puissent les intégrer à leur politique, par le biais de retour d'expériences, de campagnes d'informations.

Il faut que le PLGN continue de s'orienter vers des actions fortes qui ont un caractère pilote, à l'image du projet Loire Nature, et de les valoriser, notamment en effectuant un retour d'expériences sur ces actions dans le but d'encourager d'autres acteurs, par exemple régionaux.

III.1.D - Rééquilibrer le lit incisé et la ligne d'eau pour retrouver les fonctionnalités du fleuve

Freiner l'incision du fleuve et favoriser le rehaussement de la ligne d'eau, notamment dans le but de reconquête des annexes hydrauliques, est un objectif à poursuivre dans le cadre de la mise en place du PLGN 4. Le contrôle des écoulements dans le secteur de Bellevue et la maîtrise de l'incision du lit entre Ancenis et Oudon sont des objectifs prioritaires. Des projets de restauration de plusieurs annexes hydrauliques ont été enclenchés en Loire Aval au cours du PLGN 3 ; il est important de poursuivre ces projets expérimentaux par des mesures adaptées et les plus douces possibles.

L'objectif final est de rééquilibrer le lit dans ses profils longitudinaux et transversaux pour rétablir un niveau fonctionnel.

En lien avec cet objectif, l'amélioration des sections d'écoulement et leur continuité sont à poursuivre. Les opérations de dévégétalisation engagées expérimentalement et avec circonspection dans le lit de la Loire dans le cadre du PLGN 3. sont à poursuivre. Comme cela a été précisé auparavant, le rôle du PLGN doit s'intensifier en terme de communication : ces actions nécessitent une information précise afin de faire comprendre les objectifs de ces opérations, à savoir l'amélioration de l'écoulement des crues, une remobilisation des sédiments, le rehaussement de la ligne d'eau, la réalimentation des boires, etc. Le terme même de « dévégétalisation » doit être explicité afin qu'il soit compris par les ligériens, car à consonance négative et restrictive.

III.1.E - La trame verte et bleue

Il paraît important de poursuivre la mise en œuvre de la continuité écologique suivant plusieurs axes :

- La mise en place de la Trame Verte et Bleue (TVB). Déclinée au niveau régional par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, la « TVB » permet d'articuler l'existant avec un projet de corridors écologiques en mobilisant les acteurs du territoire. Il conviendrait que le PLGN accompagne le développement de ce dispositif, notamment par la **mise en place d'expérimentations et de projets pilotes**. Cela permettrait de tester les modalités de restauration de continuités écologiques afin de pouvoir, le cas échéant, les valoriser sur d'autres territoires tout en ayant identifiés les écueils. Il s'agirait de privilégier en particulier des projets permettant de renforcer la synergie entre acteurs et politiques publiques qui est une des conditions de la réussite de la TVB.
- Il est important de **mieux adapter la gestion des barrages** de Naussac sur l'Allier et du complexe hydroélectrique de Montpezat sur le haut-bassin de la Loire pour optimiser la gestion écologique et énergétique des ouvrages. La problématique de détournements d'eau inter bassins doit également être incluse à cette réflexion.

De même, dans le département de la Loire, le PLGN doit s'attaquer de manière urgente aux problématiques des barrages de Villerest et Grangent, à la fois sur les problèmes de pollution, stockage de sédiments, eutrophisation, etc, que sur la gestion quantitative de l'eau. Une action importante de recherche doit aussi être menée sur cette thématique (cf. point 3.C de la partie III). Concernant les apports de pollutions, un **besoin important d'information et de sensibilisation est à faire notamment sur le bassin amont afin de faire changer les comportements** (citoyens, collectivités, industries, etc.).

- Le PLGN s'est jusqu'à maintenant focalisé sur les principaux barrages constituant un obstacle pour la migration ainsi que sur les ouvrages non productifs (effacement ou modification de barrages et seuils etc), mais il n'a pas joué de rôle jusqu'à maintenant sur les petits et moyens ouvrages productifs qui ont un impact important par leur accumulation. Le PLGN doit créer des outils afin d'évaluer et d'influencer la qualité du parc hydroélectrique existant. Il est nécessaire de réduire l'impact des ouvrages existants qui sont nuisibles pour la fonctionnalité du fleuve. Ainsi, ces projets pilotes pourraient reposer sur la création d'une méthode d'évaluation des impacts environnementaux afin de hiérarchiser les ouvrages hydroélectriques qui serait à améliorer et/ou à démanteler.

III.2 - VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

L'espace ligérien possède un patrimoine culturel et naturel exceptionnel. Le Plan Loire Grandeur Nature 3 a fait de la valorisation des patrimoines naturel, bâti et culturel un de ses enjeux essentiels par le biais des plateformes « Eau, Espace, Espèces » et « Patrimoine ».

III.2.A - Quelle place pour la plateforme « Patrimoine » au sein du PLGN ?

Le point II.2.A a montré la nécessité de faire évoluer certaines plateformes et de réorienter leur contenu. Par rapport aux enjeux fondamentaux du Plan Loire Grandeur Nature, celui du patrimoine réduit à l'action culturelle n'est pas suffisant pour qu'une plateforme lui soit dédiée, à moins qu'il ne soit étendu à la thématique du patrimoine naturel (cf. point III.2.C).

Le vecteur touristique qu'implique la présence de la Loire doit relever d'autres stratégies et d'autres outils que ceux portés par le PLGN. Il faut plutôt réorienter cette question autour d'une problématique fondamentale qui est celle de « vivre avec le fleuve et ses affluents ». Il faut également orienter les actions selon un souci pédagogique et d'appropriation du fleuve par le grand public. Ceci devra s'effectuer notamment en lien avec la cellule de communication.

Par exemple, le PLGN pourrait recenser les savoirs faire et savoir vivre autour de la Loire et de ses affluents (Gestion des moulins par les meuniers par exemple) dans un objectif de sensibilisation des citoyens.

III.2.B - Rendre compatible le patrimoine naturel et l'évolution des demandes anthropiques

Pour ce qui concerne la mise en œuvre du PLGN et de ses actions, il faut veiller à rendre compatible le patrimoine naturel et l'évolution des demandes anthropiques (exemple des activités nautiques). Par exemple, il serait nécessaire de conduire un **volet formation/sensibilisation sur les usages et les pratiques du fleuve et de ses affluents**. La culture et la connaissance de la Loire passent surtout par le contact avec le fleuve mais il faut encadrer les usages.

III.2.C - Une compétence « Grands Espaces Naturels » au sein du Plan Loire Grandeur Nature

Plusieurs sections de la Loire sont l'objet de protections particulières existantes (Patrimoine Mondial de l'Unesco) ou en projets (Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Loire, Réserve de Biosphère UNESCO en Haute-Loire, Parc Naturel Régional des Sources et de Gorges du Haut Allier, Parc National des zones humides au Bec d'Allier). Le PLGN peut être, d'une part, un outil de développement et d'accompagnement de tels projets, d'autre part, un outil

qui permette de veiller à la transition de ces territoires avec les zones intermédiaires. Ainsi, il paraît pragmatique d'inclure dans le PLGN une compétence « Grands sites ».

III.2.D - Valorisation du patrimoine fluvial et archéologique ligérien : vers plus de coordination

Pour ce qui concerne la valorisation du patrimoine fluvial et archéologique ligérien, la coordination et la structuration des différentes initiatives est insuffisante. Il faut veiller à renforcer la coordination des actions en rapport avec cette thématique.

III.3 - DEVELOPPER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE DE LA LOIRE, DE SES AFFLUENTS ET DES ESPACES QUI Y SONT LIES

III.3.A - Améliorer la communication sur les objectifs et des actions du PLGN

Comme constaté dans le point II.3.A, une diversification des moyens et formes de communication permettrait d'axer la connaissance du Plan Loire Grandeur Nature et sa visibilité vis-à-vis des acteurs locaux et du grand public.

Plus précisément, un effort particulier devra être réalisé pour vulgariser les informations, les objectifs et les actions du Plan Loire Grandeur Nature et atteindre un public varié. Cette communication doit aussi concerner le fleuve dans sa globalité, suivant ses caractéristiques, ses particularités et son fonctionnement. La diffusion de ces informations et de cette connaissance peut-être envisagée notamment via le site Internet, mais aussi par le biais de d'autres sources de diffusion de l'information.

III.3.B - Pour un meilleur partage et valorisation des expériences et le renforcement d'actions pilotes

Il serait intéressant de **mieux valoriser le partage des expériences et des pratiques avec les autres grands fleuves européens et internationaux.**

De plus, le Plan Loire Grandeur Nature doit accentuer son rôle en matière d'initiation et de soutien d'actions pilotes ou expérimentales. Ceci faciliterait la mise en place d'actions reproductibles et le partage d'expériences nouvelles, qui serait, le cas échéant, intéressantes à étendre sur l'ensemble du bassin voire à exporter au delà du bassin de la Loire.

III.3.C - Mise en place d'une recherche sur les impacts des grands ouvrages pour une gestion optimisée

Des études et des travaux de **recherches relatifs aux effets de la gestion des grands ouvrages sur le long terme** devront être menés sur les grands ouvrages (Barrages de Villerest, de Grangent, de Naussac, de La Palisse/Montpézat). Ces recherches devraient être effectuées sur les bassins amont de manière à limiter les risques sur le long terme. Ces recherches pourront être utiles pour vérifier la compatibilité de la gestion des grands ouvrages et des actions mises en place avec les objectifs à atteindre (notamment dans la mise en œuvre de la DCE) et ainsi de mieux adapter la gestion des grands ouvrages pour en limiter leur impact.

De plus, du fait de l'arrêt à moyen terme de certaines centrales nucléaires (tel Chinon), une réflexion au sujet de la fonction de soutien d'étiage des grands barrages concernés doit être entreprise afin d'adapter au mieux leur gestion une fois cet usage disparu.

QUELQUES PROPOSITIONS CLES

La mise en place d'un Plan Loire Grandeur Nature 4 est indispensable, mais des ajustements devront être mis en place au regard de la version 3 de ce programme.

Nous retenons particulièrement votre attention sur l'absolue nécessité de mettre en place les éléments suivants dans la version 4 du Plan Loire Grandeur Nature :

- ✓ Re-crédation d'une fonction de « Monsieur ou Madame Loire », ambassadeur et médiateur du Plan Loire Grandeur Nature ;
- ✓ Participer à la restauration de la gouvernance par la création d'un « Comité citoyen permanent », lieu de propositions et de débats issus de la société civile ;
- ✓ Instituer un « Comité stratégique », incluant des représentants du comité de gestion et du « Comité citoyen permanent » ;
- ✓ S'orienter vers une simplification des procédures ;
- ✓ Tendre vers une régionalisation maîtrisée du Plan Loire Grandeur Nature ;
- ✓ Diversifier et intensifier la communication vers le grand public et à l'international par la création d'une cellule « communication/formation » ;
- ✓ Création d'un label pour des projets PLGN ;
- ✓ Prioriser les actions du futur Plan Loire Grandeur Nature à partir de la problématique de la mobilité et de la liberté du fleuve et organiser une articulation entre les politiques de l'eau et le PLGN ;
- ✓ Renforcer les actions de préservation de l'espace alluvial du fleuve, dans une optique de gestion du risque naturel d'inondations et du bon fonctionnement des écosystèmes d'eau douce ;
- ✓ Optimiser la gestion quantitative des grands barrages et traiter les problématiques de stockage des sédiments, de pollution, d'eutrophisation...
- ✓ Création d'outils afin d'évaluer et d'influencer la qualité du parc hydroélectrique existant afin d'améliorer leur qualité environnementale ou les démanteler ;
- ✓ Intégrer dans le PLGN une compétence « Grands Espaces Naturels » comme outil de développement et d'accompagnement de projets de protection des espaces naturels (réserves naturelle ou de biosphère, parcs...).